MAÎTRE D'OUVRAGE



SAS VAL D'ERDRE PROMOTION 6 Rue de Thessalie - BP 4439 44241 - LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX 02.28.01.28.30 direction.realisations@perion-immobilier.com

GEOMETRE - EXPERT

SAINT MARS DU DESERT (44850) " La Bérangerie "

PLAN DE VENTE

LOT n°5



3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél: 02 51 85 02 03 Email: nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



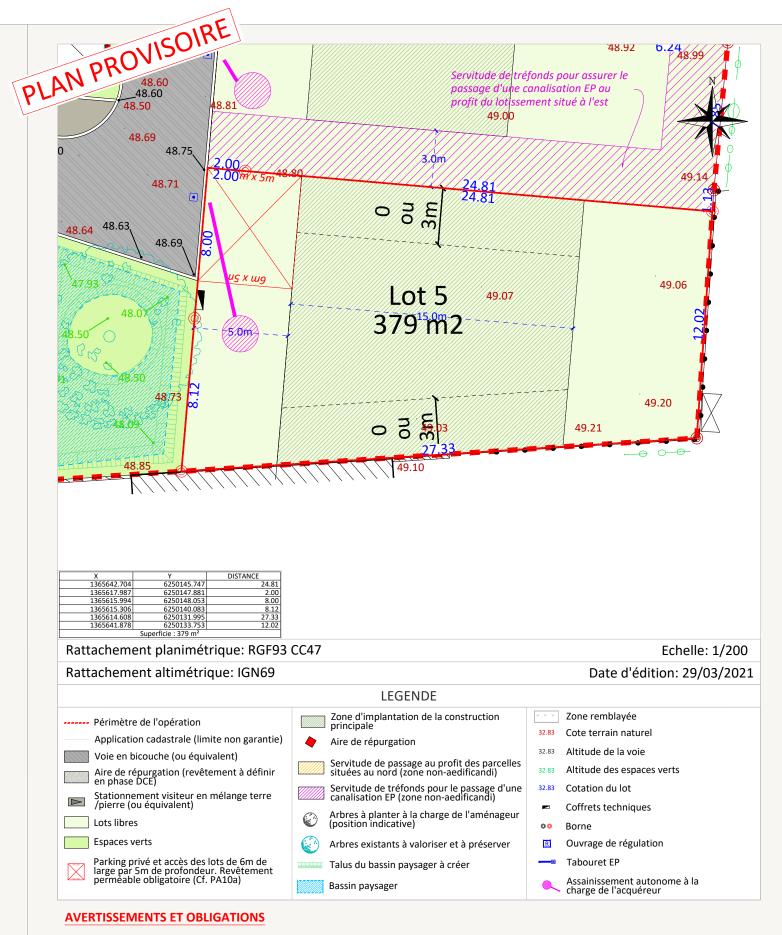
Surface	379 m²
Surface plancher/ Emprise au sol	180 m² / 95 m²
Cadastre	ZP 325p
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 44179 20 E0003
Date de l'arrêté	26/02/2021
Dossier	20161-NAN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle) Lot 1 Lot 2 Lot 3 Lot 4 Lot 5

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél: 02 51 85 02 03 Email: nantes@ageis-ge.fr



- 1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grillles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006. 5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.